



☎ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 19 SEPTEMBRE 2017

SALLE DES MARIAGES - MAIRIE

-19h00 -

Etaients présents :



{ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

Mesdames AIGOIN Christine, BOUCHET Catherine, FIGUIERE Sophie, FOURNEL Isabelle, POUJOL Sophie

Messieurs BRIONI Stéphane, CARNIAUX Pierre, CRUVEILLER Fabien, DURANDET Pierre, GILHODEZ Thierry, HUISMAN John, PINCHARD Philippe, ROQUE Laurent

Absents excusés : Monsieur JUAREZ Paul

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Madame Christine AIGOIN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Travaux EU suite au schéma directeur - Raccordement du Quartier des Arnasseaux

Le conseil Municipal accepte de rajouter ce point qui fera l'objet d'une délibération

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 04 septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après relecture, décide d'approuver à l'unanimité le compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

PERSONNEL : Recrutement en CDD d'un adjoint technique

Madame Isabelle FOURNEL expose les raisons et modalités du recrutement précipité en CDD à raison de 30h/hebdo d'un adjoint technique contractuel pour nécessité de service.

Ce recrutement fait suite au congé parental de Madame Justine BENOIT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Acte le recrutement en CDD de Madame Guylaine ARMAND à temps non-complet à raison de 30 / hebdo pour faire l'entretien des bâtiments communaux et l'accompagnement des transports scolaires à compter du 1^{er} octobre 2017.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ce recrutement dans le cas où le renouvellement de son contrat CAE/CUI ne serait pas accepté au 30 septembre 2017



{ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

Travaux EU suite au schéma directeur - Raccordement du Quartier des Arnasseaux

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal l'avant-projet des travaux EU suite au schéma directeur - Raccordement du quartier des Arnasseaux.

Monsieur le Maire, président la séance du Conseil :

- rappelle le schéma directeur d'assainissement des eaux usées, le déroulement des études ainsi que le contenu du dossier relatif aux travaux de raccordement du Quartier des Arnasseaux,
- précise que l'ensemble des dispositions du projet impliquant une dépense globale prévisionnelle hors taxes estimée à 1 300 000 € HT soit 1 560 000 € TTC, doit être approuvé par le Conseil municipal préalablement à toute démarche,
- propose au Conseil de solliciter de la part du Département et de l'Agence de l'Eau, l'attribution d'aides en vue du financement de l'opération et de dire que la part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

Le Conseil,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le projet de raccordement du quartier des Arnasseaux,

De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau

D'autoriser le Département à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la verser à la commune

De réunir sa part contributive

Que le financement restant à la charge de la commune sera couvert par l'autofinancement et/ou l'emprunt,

D'attester que le projet n'est pas engagé,

De certifier être conforme aux règles et lois en vigueur, notamment que l'opération répondra aux obligations liées à la loi sur l'eau (déclaration ou autorisation) qui la concerne,

D'attester être maître d'ouvrage de l'opération et de s'engager à utiliser l'aide attribuée au paiement des prestations facturées,

D'assurer un autocontrôle des travaux ; dans ce but le dossier de consultation des entreprises comportera : une clause administrative qui permet à la commune de se retourner contre l'entreprise ou le maître d'œuvre en cas de déficience par rapport aux objectifs attendus et une clause technique précisant quelle méthode sera utilisée et à quel moment sera effectuée la vérification. Une copie du dossier de consultation des entreprises sera transmise au Conseil Départemental avant le démarrage des travaux,

De s'engager dans une démarche qualité pour la mise en œuvre du chantier (mise en concurrence sur des critères de mieux disant et réalisation des contrôles préalables à la réception des ouvrages),



{ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

De réaliser cette opération (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement;

De mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;

De s'engager à joindre, pour le solde de l'aide, le bilan qualitatif de l'opération

D'informer l'Agence de l'Eau et le Département, en cas de modification du plan de financement ou tout autre modification du projet,

De s'engager à respecter la législation en vigueur en matière de participation minimale de 20% de financement pour les opérations d'investissement (art. 76 de la loi 2010-1563 du 16/12/2010),

De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Subvention du Département : 40 %

Subvention de l'Agence de l'Eau : 40 %

Fonds propres ou emprunt : 20 %

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur BREGNARD en date du 15/09/2017, relatif aux inondations sur Cardet. Le Conseil Municipal demande à ce qu'une action soit rapidement entreprise sur la voie ferrée pour l'écoulement des eaux pluviales.
- Madame Catherine BOUCHET aborde le sujet du Téléthon 2017 qui se déroulera les 8 et 9 décembre.
- Monsieur Thierry GILHODEZ fait un compte-rendu satisfaisant des journées du Patrimoine.
- Le démarrage des cours d'athlétisme rencontre un succès.

La séance est levée à 19h44